Votre logo «partenaire»

L'**appartenance** de votre établissement à l'office de tourisme de la destination, est un **gage de confiance qui permettra de rassurer vos potentiels clients.**

Mode d'emploi

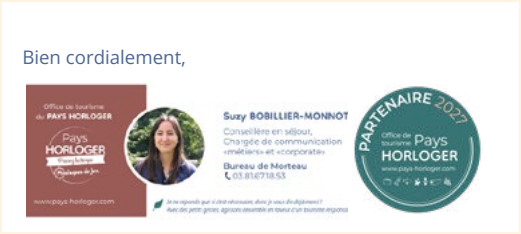
Où intégrer ce logo « partenaire » ?

dans votre signature mail

1. Intégrer le logo «logo_partenaire» dans votre signature mail.
2. Intégrer le lien de votre établissement depuis notre site internet (www.pays-horloger.com/votreetablissement/), sur le logo.

Cliquer sur le lien qui vous concerne, ci-dessous :

- *Comment intégrer une signature mail sur gmail*
- *Comment intégrer une signature mail sur orange*
- *Comment intégrer une signature mail sur outlook*



sur votre site internet

1. Intégrer le logo «logo_partenaire» dans le pied de page de votre site internet.
2. Intégrer le lien de votre établissement depuis notre site internet (www.pays-horloger.com/votreetablissement/), sur le logo.

Vous avez construit vous-même votre site internet, vous allez pouvoir vous débrouiller ;-)
Pour les autres, demandez à votre prestataire web de s'en charger :-)



sur vos réseaux sociaux

1. Créer une publication avec le logo «logo_partenaire» en guise de photo.
2. Intégrer le lien de votre établissement depuis notre site internet (www.pays-horloger.com/votreetablissement/), dans la publication.

